

SÉNAT



SENATE

CANADA

DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 149

•

NUMÉRO 103

L'ÉTUDE SUR LES IMPACTS DES CHANGEMENTS RÉCENTS AU SYSTÈME D'IMMIGRATION SUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE

Quatrième rapport du Comité des langues officielles et demande
d'une réponse du gouvernement—Ajournement du débat

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 4 décembre 2014

LE SÉNAT

Le jeudi 4 décembre 2014

L'ÉTUDE SUR LES IMPACTS DES CHANGEMENTS RÉCENTS AU SYSTÈME D'IMMIGRATION SUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LANGUES OFFICIELLES ET DEMANDE D'UNE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude du quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles, intitulé *Saisir l'occasion : Le rôle des communautés dans un système d'immigration en constante évolution*, déposé au Sénat le 2 décembre 2014.

L'honorable Claudette Tardif propose :

Que le quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *Saisir l'occasion : Le rôle des communautés dans un système d'immigration en constante évolution*, déposé au Sénat le mardi 2 décembre 2014, soit adopté et que, conformément à l'article 12-24(1) du Règlement, le Sénat demande une réponse complète et détaillée du gouvernement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration étant désigné ministre chargé de répondre à ce rapport.

— Honorables sénateurs, je suis heureuse de prendre la parole au sujet de la motion visant l'adoption du quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles, intitulé *Saisir l'occasion : Le rôle des communautés dans un système d'immigration en constante évolution*, déposé en cette Chambre le mardi 2 décembre 2014.

J'aimerais tout d'abord remercier la sénatrice Fortin-Duplessis, vice-présidente du comité, pour sa contribution importante aux travaux du comité et à la préparation de ce rapport. Je veux aussi remercier mes honorables collègues, les sénateurs Chaput, Charette-Poulin, Maltais, McIntyre et Poirier de leur participation active aux travaux du comité dans le cadre de cette étude. J'aimerais, bien sûr, remercier les sénateurs qui ont pris part, de façon occasionnelle, aux travaux, mais qui ont tout de même joué un rôle très important dans cette étude. Je tiens à souligner le travail remarquable de notre analyste, Mme Marie-Eve Hudon, et de notre greffier, M. Daniel Charbonneau. Je les remercie très sincèrement au nom du comité. Tous les membres du comité expriment leur gratitude et leur reconnaissance aux témoins qui ont accepté de partager leurs connaissances et leurs suggestions.

En avril 2013, les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles entreprenaient une étude de l'impact des réformes les plus récentes au système d'immigration sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le comité a consacré 15 réunions à l'examen de cette question et 44 témoins y ont exposé leur point de vue.

Le comité s'est penché sur les changements survenus depuis le début de la 41^e législature et sur ceux qui seront mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2014 et en 2015. Ces changements ont pris la forme de modifications législatives ou réglementaires, de décrets approuvés par le gouverneur en conseil, de réaffectation des dépenses ou d'instructions ministérielles.

Les neuf recommandations présentées par le comité sénatorial à l'intention du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration visent à assurer la pleine mise en œuvre de ses obligations linguistiques, soit celles qui sont contenues dans la partie VII de la Loi sur les langues officielles, laquelle vise à ce que le gouvernement prenne des mesures positives pour favoriser l'immigration francophone, et en vertu de l'article 3 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui « a pour objet d'enrichir et de renforcer le tissu social et culturel

du Canada dans le respect de son caractère fédéral bilingue et multiculturel et de favoriser le développement des collectivités de langue officielle en situation minoritaire au Canada. » L'intention derrière les recommandations de ce rapport est de permettre aux communautés francophones et anglophones de ce pays de profiter des occasions qui se présentent à elles dans un système d'immigration en constante évolution.

En raison des changements démographiques et sociologiques, l'immigration est devenue un facteur déterminant pour l'avenir et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui en ont fait un axe d'intervention prioritaire pour assurer leur développement à long terme.

Honorables sénateurs, le gouvernement a entrepris une réforme en profondeur du système d'immigration en mettant l'économie au cœur de ces changements et en accordant une place plus importante aux employeurs.

L'immigration étant un domaine de compétence partagée, la grande majorité des témoins ont insisté sur l'importance de la coordination entre les différents acteurs. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour stimuler la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'immigration. Cet objectif comporte des avantages économiques et démographiques qui sont propres à chaque région. Il est donc de mise qu'une stratégie nationale concertée, qui exige la participation de tous, tienne compte des partenaires et des particularités propres à chaque région.

Par conséquent, votre comité présente une première recommandation de grande importance :

Que Citoyenneté et Immigration Canada, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires et en consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, établisse rapidement une stratégie nationale concertée pour stimuler la croissance de ses communautés par l'immigration. Cette stratégie doit préciser les règles et responsabilités des différents partenaires et être suffisamment souple pour tenir compte des particularités propres à chaque région.

Honorables sénateurs, même s'il m'est impossible de vous présenter l'ensemble du rapport, en raison du manque de temps — et je comprends qu'il est déjà tard —, j'aimerais quand même attirer votre attention sur quatre constats principaux qui se dégagent clairement de tous les témoignages que nous avons entendus au cours de cette étude.

Premièrement, en ce qui concerne l'immigration économique et le rôle prépondérant donné aux employeurs, Citoyenneté et Immigration Canada doit s'assurer que les immigrants de langue française pourront s'inscrire dans le bassin de candidats qualifiés du nouveau système Entrée Express, sans qu'il y ait entrave à la reconnaissance de leurs titres de compétences étrangers. Avec la mise en œuvre, en 2015, du système Entrée Express, les employeurs seront appelés à jouer un rôle déterminant dans le recrutement des nouveaux arrivants.

• (1710)

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a précisé qu'il y a un travail de persuasion à faire auprès des employeurs anglophones, et ce, à deux niveaux. D'abord, il faut rassurer ces employeurs quant au fait que les immigrants qui s'installent en milieu linguistique minoritaire sont généralement bilingues et que, sinon, de la formation linguistique leur sera offerte; ensuite, il faut leur faire comprendre que des réseaux en immigration francophone existent et qu'ils offrent un accompagnement aux familles.

La FCFA a rappelé l'importance d'y incorporer une lentille francophone pour assurer la reconnaissance des besoins des communautés et a indiqué vouloir faire partie de l'élaboration de l'outil. D'autres témoins se sont aussi prononcés en faveur de l'ajout d'une telle lentille francophone. Dans un mémoire soumis au comité sénatorial, des préoccupations d'ordre technique à l'égard du nouveau système ont été exprimées comme suit, et je cite :

La FCFA et d'autres intervenants des communautés francophones en situation minoritaire ont soulevé des inquiétudes quant à la capacité des candidats francophones de se retrouver dans le bassin de candidatures. Cette préoccupation est fondée, notamment, sur les difficultés liées à la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Ainsi, il est probable que l'exigence de fournir une preuve de l'évaluation du diplôme dès la première étape de ce processus empêche bon nombre d'immigrants potentiels de langue française de soumettre un formulaire de déclaration d'intérêt et de s'inscrire dans le bassin de candidats qualifiés.

Un représentant francophone de l'Alberta s'est montré plutôt pessimiste lors de son témoignage devant le comité en disant ce qui suit, et je cite :

Selon nos observations, le rôle majeur proposé aux employeurs dans la sélection des immigrants, doublé de la grande responsabilité offerte aux provinces et aux territoires dans ce dossier, tous non soumis aux obligations linguistiques, risquent de diluer les engagements du gouvernement fédéral envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Voilà une réflexion très inquiétante.

Honorables sénateurs, le système Entrée Express compte parmi les changements apportés au système d'immigration qui attirent le plus d'attention de la part des chercheurs et des acteurs du milieu communautaire. Plusieurs craignent qu'un accent trop important ne soit mis sur la sélection de candidats anglophones. Une étude publiée en 2013 a indiqué ce qui suit :

Il sera nécessaire d'approcher les employeurs anglophones pour sélectionner des immigrants d'expression française.

Un deuxième constat important qui est ressorti de l'étude est que les communautés de langue officielle en situation minoritaire devront passer d'un rôle réactif à un rôle proactif. Certains témoins ont parlé d'opération de charme, de grande séduction pour convaincre de nouveaux arrivants de s'installer en milieu francophone minoritaire. Plusieurs témoins ont affirmé que Citoyenneté et Immigration Canada devrait favoriser une approche par et pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre des changements en place et à venir.

Plus que jamais, les communautés sont conscientes du potentiel que représente l'immigration pour assurer leur vitalité. Elles ne pourront, cependant, atteindre les résultats voulus que si elles disposent des ressources nécessaires. Il est recommandé que le ministre porte une attention particulière au soutien continu et renforcé aux réseaux en immigration francophones, aux services pré-départ en français, à la promotion des communautés à l'étranger et à la prise en compte des besoins particuliers des réfugiés, des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers.

Voilà une recommandation clé de ce rapport. Les représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire qui ont comparu devant votre comité ont tous insisté sur l'importance de la consultation. Selon le commissaire aux langues officielles, il est important de consulter ces communautés pour connaître les besoins en matière de recrutement, d'accueil et d'établissement des nouveaux arrivants.

Deux recommandations portent sur des mesures positives ciblées à l'égard de l'immigration francophone que le gouvernement pourrait mettre en œuvre. Ce sont les suivantes :

Que le ministre porte une attention particulière à la mesure positive suivante, soit des mesures de recrutement ciblées envers les pays francophones;

Que Citoyenneté et Immigration Canada reconnaisse que :

- Le programme des candidats des provinces et la catégorie de l'expérience canadienne doivent attirer un nombre suffisant d'immigrants francophones;
- Le système Entrée Express doit inclure une lentille francophone, afin de permettre aux communautés francophones et acadiennes de tirer profit de mesures positives ciblées;
- Ces communautés doivent participer à l'élaboration d'outils qui favorisent l'immigration dans leur milieu.

L'importance d'agir auprès des immigrants avant leur arrivée au pays a été soulevée par des témoins. Ils ont besoin de renseignements précis et pertinents, comme les réalités du marché du travail dans lequel ils souhaitent s'établir, car il n'est pas rare de croiser des immigrants déçus de ne pas trouver d'emploi qui corresponde à leur expérience ou à leurs compétences. Avant de choisir de s'établir dans une communauté en situation minoritaire, il est préférable que le futur immigrant obtienne des renseignements pertinents sur le milieu en question.

Citoyenneté et Immigration Canada doit également mettre à la disposition des communautés francophones et anglophones des données convaincantes pour leur permettre de tirer profit des changements apportés. Les communautés doivent disposer de données à jour leur permettant de mieux cibler leurs actions.

Voici ce qu'un représentant de Statistique Canada a indiqué lors de son passage devant le comité, et je cite :

Les intervenants du milieu communautaire nous ont récemment manifesté un très grand intérêt pour qu'une enquête puisse être réalisée par Statistique Canada sur les immigrants de langue française à l'extérieur du Québec, afin de mieux les outiller face aux défis qui les attendent au cours des prochaines décennies.

[Traduction]

En décembre 2013, le conseil d'administration du Quebec Community Groups Network a adopté une résolution concernant les priorités en matière de recherche des communautés anglophones du Québec au chapitre de l'immigration. La résolution a dégagé six priorités et trois principes directeurs connexes :

- Lier la recherche à des objectifs qui ont une portée réelle et concrète sur les communautés anglophones du Québec.
- Appuyer la recherche qui a pour effet de renforcer les communautés, en favorisant la collaboration, le réseautage, le partage de pratiques exemplaires et l'effet de levier financier.
- Porter l'attention de la recherche sur le progrès économique, le soutien à la famille et l'intégration des nouveaux arrivants de langue anglaise au Québec grâce aux institutions communautaires anglophones.

Les communautés anglophones veulent encourager le gouvernement du Québec, avec l'appui du gouvernement fédéral, à travailler avec les organisations anglophones pour cerner les ressources disponibles dans les régions et aider le Québec à atteindre son objectif en matière d'immigration. À l'heure actuelle, ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial n'a montré la moindre ouverture à cet égard. Une approche intégrée serait souhaitable.

[Français]

La maîtrise des langues officielles, en particulier l'anglais, est un facteur déterminant de réussite en ce qui concerne l'intégration des immigrants. L'accès à la formation linguistique n'est pas garanti partout ni pour toutes les catégories d'immigrants économiques. Citoyenneté et Immigration Canada doit appuyer le rôle des établissements francophones d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne comme plaque tournante au sein du nouveau système d'immigration. Il doit élargir l'accès aux programmes de formation linguistique dans l'ensemble des régions et permettre l'inscription des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux à ces programmes.

Les audiences publiques ont montré que l'intégration économique passe surtout par l'anglais, alors que l'intégration sociale et culturelle passe par le français. Un représentant de Statistique Canada a indiqué que les immigrants francophones qui ne connaissent pas l'anglais ont un taux de chômage de trois points de pourcentage supérieur, en dépit de leur scolarisation élevée. Malgré des parcours d'immigrants variés, des témoins ont tous souligné l'importance d'apprendre l'anglais. Un apprentissage misant sur les deux langues officielles favoriserait l'intégration économique des nouveaux arrivants en anglais, tout en élargissant leur réseau social en français.

De plus, les audiences publiques ont montré que les établissements d'enseignement postsecondaire sont appelés à jouer un rôle de premier plan au sein du nouveau système d'immigration. Ces établissements accueillent, année après année, un nombre grandissant d'étudiants internationaux.

D'ailleurs, comme l'a confirmé un chercheur, une attention de plus en plus importante est accordée à ce type d'immigration, et je le cite :

On est en train de reconnaître que l'une des raisons d'aller chercher des étudiants étrangers, c'est pour les garder.

Puis-je avoir cinq minutes de plus, s'il vous plaît?

Son Honneur le Président : Honorables sénateurs, acceptez-vous d'accorder plus de temps à la sénatrice?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Tardif : Je poursuis la citation comme suit :

C'est un vecteur très important pour les communautés minoritaires, parce que c'est un vecteur que l'on contrôle. On a des établissements postsecondaires qui sont capables d'aller recruter des étudiants étrangers, de les amener et de les faire vivre dans nos communautés pendant trois, quatre, cinq ou six ans avant qu'ils passent à la résidence permanente. Cela devient une autre façon d'ancrer leur attachement affectif à la communauté minoritaire.

• (1720)

Le quatrième constat straité de l'établissement des cibles établies par le gouvernement fédéral dès 2003 en vue d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Une première cible de 4,4 p. 100 jusqu'à 2008 avait été fixée, puis elle a été revue à la baisse en donnant au gouvernement jusqu'en 2013 pour atteindre une proportion de 1,8 p. 100 d'immigrants d'expression française à l'extérieur du Québec, et jusqu'en 2023 pour atteindre la cible initiale de 4,4 p. 100. Toutefois, en 2013, dans la foulée des changements apportés en faveur de l'immigration économique, le gouvernement a établi une nouvelle cible de 4 p. 100 d'immigrants économiques d'expression française d'ici 2018.

Pour atteindre cet objectif, Citoyenneté et Immigration Canada doit assortir le Programme des candidats des provinces, la Catégorie de l'expérience canadienne et le système Entrée express d'une lentille francophone. Effectivement, les témoignages effectués devant le comité sénatorial ont montré qu'il y a lieu de se questionner sur l'atteinte possible de ces cibles. Entre autres, les audiences publiques n'ont pas donné d'indication claire pour déterminer quelles étaient les variables utilisées par le ministère pour calculer le nombre d'immigrants d'expression française arrivés au Canada. Un représentant de Statistique Canada a rappelé que les cibles qui ont été fixées par le gouvernement fédéral ne permettront pas de compenser la perte du poids démographique dans les communautés francophones et acadiennes.

Honorables sénateurs, compte tenu de cet enjeu critique que représente l'immigration auquel sont confrontées les communautés de langue officielle en situation minoritaire, vous constaterez, à la lumière des conclusions de ce rapport, qu'il est urgent et de la plus haute importance que les gouvernements fédéral et provinciaux agissent en partenariat, afin d'inclure une véritable perspective francophone dans leurs politiques et leurs programmes liés à l'immigration. L'immigration doit devenir pour ces communautés un outil puissant de développement et une force véritablement positive.

La mise en œuvre des recommandations de ce rapport est cruciale, car les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire doivent bénéficier concrètement de l'immigration dans un avenir très rapproché. Il en va de leur survie.

La citation suivante de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada résume bien les attentes des communautés à l'égard du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration :

La réforme du système d'immigration continue à se poursuivre et la mise en œuvre des changements demeure inachevée. Bien que les communautés aient déjà adapté bon nombre de leurs activités et pratiques pour assurer la pertinence et l'efficacité de celles-ci dans le nouveau contexte en matière d'immigration, cela n'enlève rien à la responsabilité des gouvernements de veiller à ce que les changements récents au système d'immigration aient des impacts positifs sur les communautés.

Statistique Canada prévoit que, d'ici 2050, la majorité de la population se renouvellera par l'immigration. Voilà une raison de plus pour redoubler d'efforts afin d'accroître l'immigration des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Permettez-moi, pour conclure, de citer les paroles du commissaire aux langues officielles, qui a dit ce qui suit à la suite de son intervention du 30 octobre dernier :

Nous sommes arrivés à un point critique. Durant la dernière année, le gouvernement fédéral a renouvelé son engagement de s'attaquer à la pénurie d'immigrants francophones. Au même moment, nous ne sommes qu'à quelques mois d'une des plus importantes refontes du système d'immigration de notre histoire. Nous avons présentement la possibilité de transformer l'immigration en une force véritablement positive pour les communautés francophones hors Québec. Nous ne pouvons pas la rater.

Honorables sénateurs, je vous recommande vivement d'appuyer cette motion, de lire le rapport et de l'adopter.

Je vous remercie.

(Sur la motion de la sénatrice Martin, au nom de la sénatrice Fortin-Duplessis, le débat est ajourné.)